

La nouvelle nomenclature des niveaux de qualification

Pour les certifications professionnelles enregistrées au RNCP :

Table de correspondance entre la nomenclature de 1969 avec **5 niveaux** et le nouveau cadre national en vigueur qui comporte **8 niveaux**.

NOMENCLATURE DE 1969 : Groupe permanent de la formation professionnelle et de la promotion sociale	NOMENCLATURE DE 2019 : Cadre national des certifications professionnelles	TYPE DE CERTIFICATION
	Niveau 1	Pas de certification
	Niveau 2	Pas de certification
Niveau V	Niveau 3	CAP, BEP, Titre à finalité professionnelle, CQP
Niveau IV	Niveau 4	Baccalauréat, Titre à finalité professionnelle, CQP
Niveau III	Niveau 5	BTS, DUT, DEUST, Titre à finalité professionnelle, CQP
Niveau II	Niveau 6	Licence, licence professionnelle, BUT Titre à finalité professionnelle, CQP
Niveau I	Niveau 7	Master, diplôme d'ingénieur, Titre à finalité professionnelle, CQP
Niveau I	Niveau 8	Doctorat, habilitation à diriger des recherches, Titre à finalité professionnelle, CQP

Dans la nouvelle nomenclature, pour chaque niveau sont décrits les acquis de l'apprentissage mobilisés par les emplois-types visés selon les critères fixés par **décret** soit :

- La complexité des **savoirs** (connaissances) associés à l'exercice de l'activité professionnelle
- Le niveau des **savoir-faire**
- Le **degré de responsabilité et d'autonomie** au sein de l'organisation de travail

NON
À SAVOIR

- Le **niveau 1** du cadre national des certifications professionnelles correspond à la maîtrise des savoirs de base.
- Le **niveau 2** atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré. L'activité professionnelle associée s'exerce avec un niveau restreint d'autonomie.
- Le **niveau 8** atteste de compétences de très haut niveau, rendant ses titulaires capables de concevoir et de piloter des activités et des projets collectifs de recherche et d'innovation.

POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez : « [Arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification](#) »



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Plan d'investissement dans les compétences

JUILLET_2021

afDas
DEMAIN SERA FORMATION